

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme JUBAN) - Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Cimetière des Péjoces - Tarifs des concessions funéraires pour l'année 2013

Monsieur Millot, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.2223-15 du code général des collectivités territoriales, les concessions funéraires sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le conseil municipal.

Pour l'année 2013, les tarifs des concessions funéraires, taxes et redevances suivants sont proposés.

Concessions de sépulture	2012	2013	Évolution
Pleine terre, d'une superficie de 2m par 1m pour 15 ans	254 €	258 €	1,57%

Pleine terre, d'une superficie de 2m par 1m pour 30 ans	570 €	580 €	1,75%
Pleine terre, d'une superficie de 2m par 1m pour 50 ans	1 340 €	1 360 €	1,49%
Pleine terre, d'une superficie de 2m par 2m, cinquantenaire dite de 2 unités	2 700 €	2 750 €	1,85%
Pleine terre, d'une superficie de 2,40m par 1,20m pour 15 ans	380 €	388 €	2,11%
Pleine terre, d'une superficie de 2,40m par 1,20m pour 30 ans	840 €	858 €	2,14%
Pleine terre, d'une superficie de 2,40m par 1,20m pour 50 ans	2 000 €	2 030 €	1,50%
Pleine terre, d'une superficie de 2m par 1m, perpétuelle dite de 1 unité*	8 700 €	8 800 €	1,15%
Pleine terre, d'une superficie de 2m par 2m, perpétuelle dite de 2 unités*	17 400 €	17 600 €	1,15%
Colombarium ou jardin cinéraire d'une superficie de 0,65m par 0,65m pour 15 ans	254 €	260 €	2,36%
Colombarium ou jardin cinéraire d'une superficie de 0,65m par 0,65m pour 30 ans	498 €	510 €	2,41%
Colombarium ou jardin cinéraire d'une superficie de 0,65m par 0,65m pour 50 ans	975 €	1 000 €	2,56%

* Hors droits d'enregistrement :

- simples (2X1m) : 448 €

- doubles (2X2m) : 896 €

Location de caveaux particuliers sur concessions cinquantenaires	2012	2013	Évolution
Caveau de 1 place (*hors TVA)	570 €	580 €	1,75%
* TVA pour caveau 1 place	111,72 €	113,68 €	
Caveau de 2 places (*hors TVA)	850 €	860 €	1,18%
* TVA pour caveau 2 places	166,66 €	168,56 €	
Caveau de 3 places (*hors TVA)	1 120 €	1 140 €	1,79%
* TVA pour caveau 3 places	219,52 €	223,44 €	
Caveau de 4 places (*hors TVA)	1 375 €	1 400 €	1,82%
* TVA pour caveau 4 places	269,50 €	274,40 €	

	2012	2013	Évolution
Location de ceinture de béton (15,30,50ans) hors TVA	94 €	96 €	2,13%
TVA pour location de ceinture de béton	18,42 €	18,82 €	

	2012	2013	Évolution
Taxes (perçues à l'encontre du concessionnaire ou de son ayant-droit) d'une entrée en caveau de ville, en fosse d'attente ou en concession*	116 €	118 €	1,72%
<i>*Aucune taxe n'est perçue à l'occasion de l'inhumation des enfants sans vie et des enfants de moins de 28 jours</i>			

Redevances perçues à l'encontre du concessionnaire ou de son ayant-droit	2012	2013	Évolution
Droit journalier de séjour en caveau de ville	2,85 €	2,90 €	1,75%
avec perception au minimum de	9,50 €	9,65 €	1,58%
Droit journalier pour occupation du domaine public par dépôt d'un monument édifié sur caveau préexistant au-delà du délai de 24 heures prévu par le règlement du cimetière	14,40 €	14,60 €	1,39%
Droit forfaitaire pour remise en place dudit monument sur caveau par la Ville après le délai d'un mois prévu par le règlement du cimetière.	400 €	405 €	1,25%

Droit forfaitaire et mensuel pour occupation du domaine public par dépôt d'un monument édifié sur ceinture de béton préexistante	68 €	69 €	1,47%
Droit forfaitaire et mensuel pour occupation du domaine public pour dépôt d'un monument posé à même le sol	68 €	69 €	1,47%

Redevances perçues à l'encontre de l'entrepreneur	2012	2013	Évolution
Prix du service rendu pour le transport du béton des marbriers	20,00 €	20,00 €	0,00%
Droit forfaitaire, hebdomadaire et renouvelable, pour occupation du domaine public par dépôt de tas de terre ou de débris divers par les entrepreneurs :			
- en règle générale	13,60 €	13,80 €	1,47%
- lorsque le dépôt provient de fouilles exécutées pour la construction d'un caveau	58,00 €	59,00 €	1,72%
Droit forfaitaire pour évacuation d'urgence par la Ville des tas de terre ou débris divers déposés par les entrepreneurs			
- en règle générale	76 €	77 €	1,32%
- lorsque le dépôt provient de fouilles exécutées pour la construction d'un caveau	305 €	310 €	1,64%
Droit forfaitaire pour le rebouchage de fosse en cas d'urgence	208 €	211 €	1,44%

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider les tarifs des concessions funéraires, taxes et redevances à appliquer au cimetière des Péjoces, pour l'année 2013, dans les conditions proposées.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ